



SNUTER – FSU

173 rue de Charenton 75012 Paris
☎ 01 43 47 53 95 📠 01 49 88 06 17
✉ contact@snuter-fsu.fr
www.snuter-fsu.fr



M. Didier BOURGOIN

Co-Secrétaire Général

à

Mme Annick GIRARDIN

Ministre de la Fonction publique

80 rue de Lille 75007 Paris

M. Bernard CAZENEUVE

Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration

Place Beauvau 75800 Paris CEDEX 08

Paris le 22 mars 2016.

Objet : Fonction Publique Territoriale - Préavis de grève 31 mars 2016.

Madame la Ministre de la Fonction Publique, Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

Le projet de loi visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs est une compilation de remises en cause d'acquis sociaux. Le SNUTER-FSU estime que ce projet de réforme du code du travail proposé par le gouvernement, s'il était voté par le parlement, aurait aussi des conséquences néfastes sur la situation des agents publics : durée du travail, congés, mobilité non choisie, organisation des services... Dans ce climat anxiogène les agents territoriaux sont particulièrement inquiets, inquiétudes renforcées par des annonces médiatisées de remise en cause de leur statut.

40 milliards ont déjà été accordés aux entreprises dans le cadre du pacte de responsabilité sans le moindre contrôle et sans contrepartie en termes de création d'emplois. Au prétexte fallacieux que le chômage résulterait d'une « rigidité » du « marché du travail », le « projet de loi-travail » risque au contraire de créer de nouveaux chômeurs et d'accroître la précarité. Cette réforme du code du travail, venant après d'autres mesures régressives, dont la réforme territoriale, c'est donc l'ensemble des salariés, du secteur privé et du secteur public, les chômeurs-ses, les précaires, la jeunesse, qui sont attaqués. Dans un communiqué commun les organisations syndicales CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES et les organisations étudiantes et lycéennes UNEF, FIDL, UNL appellent à se mobiliser par la grève et les manifestations le 31 mars pour en obtenir le retrait. Considérant le mécontentement grandissant contre la « loi-travail », le SNUTER-FSU appelle les agents territoriaux à s'inscrire dans la dynamique en cours et à participer massivement aux manifestations du 31 mars 2016.

C'est pourquoi le SNUTER-FSU décide de s'engager dans un processus de mobilisation pour obtenir le retrait de ce projet de loi.

Nous appelons les agents du versant territorial de la fonction publique à se mobiliser massivement le jeudi 31 mars 2016 et à assurer le succès de cette journée de grève et de manifestations.

C'est pourquoi le SNUTER-FSU, syndicat national affilié à la Fédération Syndicale Unitaire (F.S.U), dépose le présent préavis de grève pour la journée du : jeudi 31 mars 2016 de 0 à 24 heures pour l'ensemble des agents territoriaux couverts par notre champ statutaire de syndicalisation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, mes respectueuses salutations.

Didier Bourgoïn